

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN840

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« ci-dessus »

les mots :

« au présent 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.